



refus de formation retour conges mat

Par **moi103**, le **02/03/2011** à **18:21**

Bonjour,

mon conges maternité prendra fin de le 14 mars , mon entreprise propose a mon retour de m'envoyer en formation 2 semaine a 300km de mon domicile (sachant que j'ai un bébé de 2 mois à m'occuper)

deux collegues qui ont le meme poste et qui sont revenu de conges mat n'ont pas eu de formation lors de la reprise de leur poste au retour de leur conges mat

je trouve cela discriminatoire et c'est un moyen de me mettre la pression

je souhaite quitter cette société qui ne respecte rien

qu'est ce que je risque en cas de refus de formation?licenciment pour faute réelle et serieuse ou faute grave ? la faute grave me gene car je perd mes indemnité de licenciment et mon préavis

que me conseillez vous ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **02/03/2011** à **18:56**

Bonjour,

Suivant son pouvoir de direction, l'employeur peut envoyer une salariée en formation, en cas de refus, en principe, sauf circonstances particulières, la Cour de Cassation estime que c'est une cause réelle et sérieuse de licenciement mais pas une faute grave...